

Parrot

Assemblée générale du 13 juin 2019

**Communication des commissaires aux comptes
faite en application de l'article L. 823-12 du Code de commerce**

KPMG Audit IS
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 200.000
512 802 653 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Parrot

Assemblée générale du 13 juin 2019

Communication des commissaires aux comptes faite en application de l'article L. 823-12 du Code de commerce

A l'Assemblée Générale de la société Parrot,

En application de la loi, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L. 225-100 II du Code de commerce, les éléments de rémunérations variables du président-directeur général et du directeur général délégué au titre de l'exercice 2018 ont fait l'objet d'un versement avant leur approbation par l'assemblée générale ordinaire.

Paris-La Défense, le 17 mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit IS



Nicolas P. Fret

ERNST & YOUNG et Autres



Pierre Bourgeois